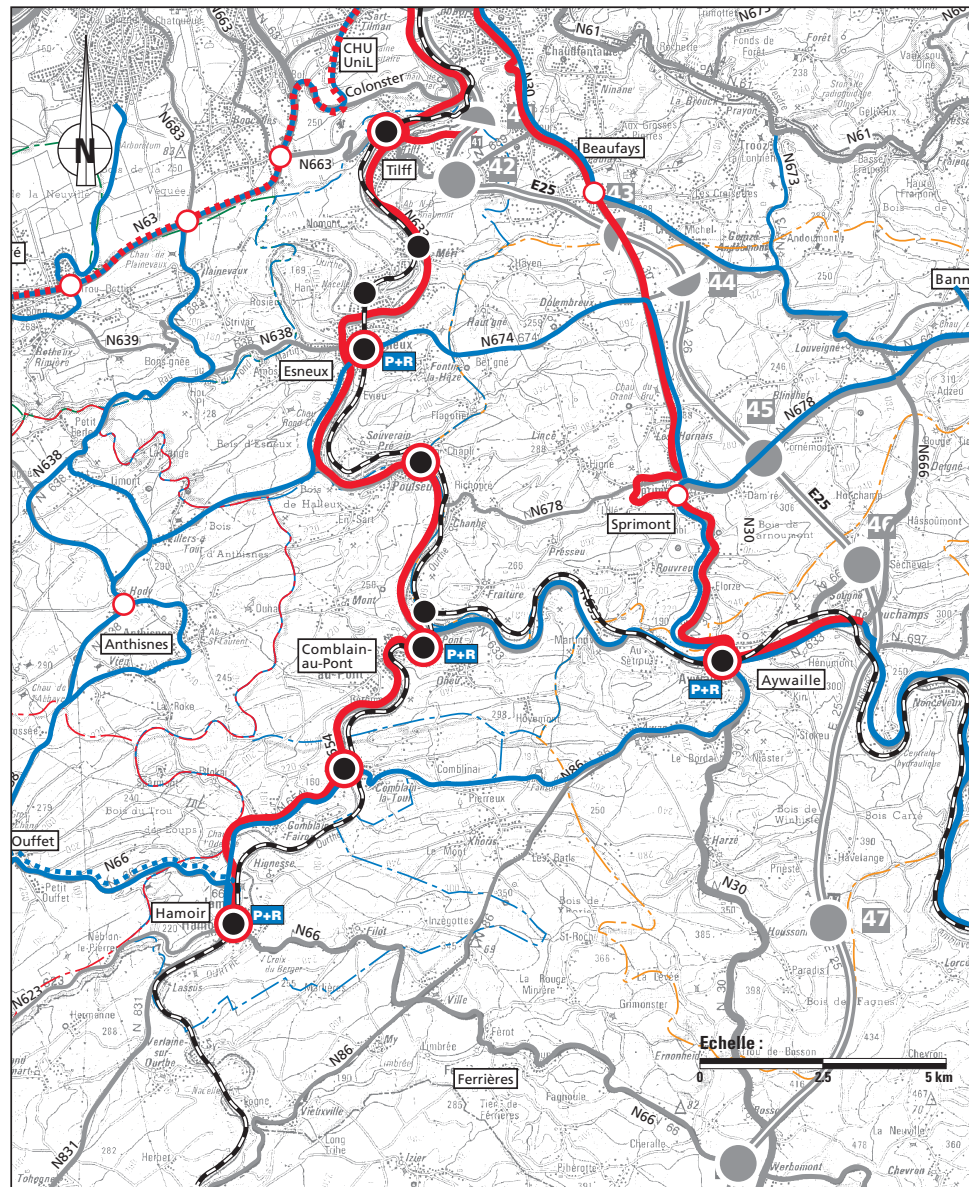


Les points d'intermodalité dans le secteur de la Vallée de l'Ourthe



Les pôles d'intermodalité en relation avec le réseau de transports collectifs routier (TEC) sont à situer sur le réseau routier principal et secondaire et aux principales gares SNCB du secteur d'étude

Ces interfaces doivent permettre:

- les échanges bus - bus entre les lignes régulières aux heures de pointe (y compris les lignes scolaires)
- les échanges bus - train entre les lignes spéciales aux heures de pointe (scolaires, rapidobus, trains semi-directs...)
- le rabattement des lignes à la demande sur le réseau ferroviaire, le réseau routier principal et secondaire aux heures creuses
- les échanges VP et modes doux vers le train et le bus, via des infrastructures adéquates

Le détail de la localisation et de l'aménagement de ces interfaces devra être étudié en concertation entre les communes, la SNCB, les TEC et le MET

